



# COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

## PROCÈS-VERBAL N°10

Réunion du :	Mardi 15 décembre 2022
À :	14h00
Présidence :	M. Patrick SCALA
Présents :	MM. Pierre ALCOVERRO, Jean Claude TOURREL, Patrice BULLY,
Excusé(s) :	Néant
Assiste(nt) à la séance :	MM. Enzo TELES, Alternant et Loris VOLTZ, Référent Administratif

### DISTRICT DES ALPES

#### CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

##### 1.1 Classements initiaux

##### 1.2 Confirmations de Niveau de classement

#### **FORCALQUIER – STADE ALAIN PRIEUR – NNI 40880101**

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 16/05/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN en date du 16/05/2022 et des documents transmis :

- Imprimé de classement en date du 16/05/2022

Qu'après étude des pièces, l'installation sportive n'est pas clôturée sur son ensemble.

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce le classement de cette installation sportive en niveau T6 PN jusqu'au 16/05/2032.**

\*\*\*\*\*

#### **SAINT BONNET EN CHAMPSAUR – STADE ROURE – NNI 51320101**

Cette installation était classée en niveau T6 S, jusqu'au 25/08/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 SYN en date du 26/08/2022 et du document transmis :

- Imprimé de classement en date du 26/08/2022
- TEST IN SITU initiaux, conformes.

**Après lecture des pièces versées au dossier, La Commission prononce, en application des dispositions réglementaires en vigueur, le classement de l'installation sportive en T6 SYN jusqu'au 26/08/2032.**

\*\*\*\*\*

### 1.3 Changements de Niveau de classement

#### **SAINT-MARTIN DES BROMES – STADE MUNICIPAL – NNI 41890101**

Cette installation était classée en niveau T6 PN, jusqu'au 16/08/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 15/05/2019.
- Imprimé de classement en date du 15/05/2019.

Considérant que la CRTIS note une anomalie concernant les buts à 11 ce qui constitue une non-conformité majeure. Que la présente Commission demande que cette réserve soit levée avant la prochaine rencontre Officielle.

**Après lecture des pièces versées au dossier, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en T7 PN, jusqu'au 15/05/2029.**

\*\*\*\*\*

## 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

#### 3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

#### 3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

#### 3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

#### 3.4 Réfection Bloc vestiaires

### 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

#### 4.1. Classements initiaux

#### 4.2. Confirmations de Niveau de classement

#### 4.3. Changements de Niveau de classement

### 5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

### 6. AFFAIRES DIVERSES

#### **VEYNES – STADE DES CHAUSSIÈRES – NNI 51790201**

La CRTIS prend note de la modification du nom de l'installation.

**La Commission prononce le changement de l'appellation de l'installation sportive en, en application des dispositions règlementaires en vigueur.**

## CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGES

*Néant*

## DISTRICT DE COTE D'AZUR

### CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

#### 1.1 Classements initiaux

#### 1.2 Confirmations de Niveau de classement

#### **NICE – STADE DE LA LAUVETTE 4 – NNI 60880504**

Cette installation était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 25/08/2022.

La CRTIS prend connaissance du courriel du propriétaire en date du 20/07/2022, souhaitant le renouvellement de l'installation du stade LAUVETTE 4.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 22/09/2021.
- Imprimé de classement en date du 22/09/2021.
- Test in situ conforme en date du 06/05/2022 (Mise en service de l'installation en 2010)

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T4 SYN jusqu'au 22/09/2032.**

\*\*\*\*\*

#### **LA TRINITE – STADE DE L'OLI – NNI 61490101**

Cette installation était retirée du classement jusqu'au 19/09/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement du propriétaire en date du 20/09/2021, en T6 SYN.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T6 SYN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 20/09/2021.
- Imprimé de classement en date du 07/04/2022.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce classement de l'installation sportive en T6 SYN jusqu'au 04/09/2032.**

\*\*\*\*\*

#### 1.3 Changements de Niveau de classement

### 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

#### 3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

#### 3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

#### 3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

#### 3.4 Réfection Bloc vestiaires

### 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

#### 4.1. Classements initiaux

#### 4.2. Confirmations de Niveau de classement

#### 4.3. Changements de Niveau de classement

### 5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

### 6. AFFAIRES DIVERSES

### CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGES

#### 1.1. Classements initiaux

## 1.2. Confirmations de Niveau de classement

### 1.3 Changement de niveau de classement

#### **BIOT – STADE PIERRE BEL – NNI 60180101**

Cette installation était classée en niveau E6 jusqu'au 17/11/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement du propriétaire en date du 18/11/2021, souhaitant le classement de l'éclairage.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 18/11/2021 et des mesures d'éclairages réalisées :

- Type de sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage Moyen : 139 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.25
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.50

Considérant que les mesures relevées in situ ne peuvent satisfaire l'article 3.2.1 du règlement fédéral.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en E7 jusqu'au 18/11/2023.**

\*\*\*\*\*

#### **CAGNES SUR MER – STADE PIERRE SAUVAIGO 2 – NNI 60270102**

Cette installation était classée en niveau E6 jusqu'au 09/03/2022.

La CRTIS prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement du propriétaire, en date du 10 mars 2022.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 10/03/2022 et des mesures d'éclairages réalisées :

- Type de sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage Moyen : 227 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.45
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.62

**La Commission, en application des dispositions réglementaires en vigueur, prononce le classement de l'installation sportive en E5 jusqu'au 10/03/2024.**

\*\*\*\*\*

## 2 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

### 2.1. Classements initiaux

### 2.2. Confirmations de Niveau de classement

### 2.3 Changement de niveau de classement

## 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## 4. AFFAIRES DIVERSES

# DISTRICT DU GRAND VAUCLUSE

## CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVE

### 1.1 Classements initiaux

#### **AVIGNON – STADE SOUVINE 2 – NNI 840071002**

Cette installation n'a jamais été classée.

La CRTIS prend connaissance de la demande de classement initial de classement du propriétaire en date du 27/06/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 18/05/2022.
- Imprimé de classement en date du 27/06/2022.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T7 PN jusqu'au 27/06/2032.**

\*\*\*\*\*

## **AVIGNON – STADE SOUVINE 5 – NNI 840071005**

Cette installation n'a jamais été classée.

La CRTIS prend connaissance de la demande de classement initial de classement du propriétaire en date du 27/06/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 18/05/2022.
- Imprimé de classement en date du 27/06/2022.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T7 PN jusqu'au 27/06/2032.**

\*\*\*\*\*

### **1.2 Confirmations de Niveau de classement**

#### **AVIGNON – STADE SOUVINE 1 – NNI 840071001**

Cette installation n'a jamais été classée.

La CRTIS prend connaissance du courriel du propriétaire en date du 27/06/2022, souhaitant la confirmation de classement de l'installation de la SOUVINE 1.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 18/05/2022.
- Imprimé de classement en date du 27/06/2022.

**Au regard des éléments transmis, la Commission, la prononce le classement de l'installation sportive en T5 PN jusqu'au 27/06/2032.**

\*\*\*\*\*

### **1.3 Changements de Niveau de classement**

## **2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

#### **CHATEAURENARD – STADE DES BEAUMES – NNI 130270401**

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 08/05/2022.

La CRTIS prend connaissance du courriel du propriétaire en date du 09/05/2022, souhaitant le retrait de classement du stade des BEAUMES.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire et des documents transmis :

- Attestation de retrait de classement

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le retrait de classement de l'installation sportive, jusqu'au 09/05/2032.**

\*\*\*\*\*

## **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

### **3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

- 3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 3.4 Réfection Bloc vestiaires

#### 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1. Classements initiaux
- 4.2. Confirmations de Niveau de classement
- 4.3. Changements de Niveau de classement

#### 5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

#### 6. AFFAIRES DIVERSES

### CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de Niveau de classement
- 1.3. Changement de niveau de classement

#### **VEDENE – STADE LA BANASTIERE 1 – NNI 841410101**

Cette installation était classée en niveau E6 jusqu'au 06/12/2021.

La CRTIS a pris connaissance de la volonté du propriétaire, en date du 07 décembre 2021, de procéder à la confirmation de classement de l'installation.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 07/12/2021 et des mesures d'éclairages réalisées :

- Type de sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage Moyen : 121 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.41
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.65

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 07/12/2023.**

\*\*\*\*\*

## DISTRICT DE PROVENCE

### CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de classement

#### **LES MILLES – COMPLEXE SPORTIF MARIUS REQUIER 2 – NNI 130010402**

Cette installation était classée en niveau T6 SYN jusqu'au 23/05/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 SYN en date du 24.05.2022 et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 24/05/2022.
- Imprimé de classement en date du 24/05/2022
- Arrêté d'Ouverture au Public du 28 Avril 1997

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau T6 SYN, jusqu'au 24/05/2032.**

\*\*\*\*\*

#### **MARSEILLE – STADE HENRI PASTOUR – NNI 132110701**

Cette installation était classée en niveau Foot à 11 SYE jusqu'au 12/01/2022.

La CRTIS prend connaissance de la demande du propriétaire en date du 10/01/2022 et des documents transmis :

- Le rapport de visite en date du 13/01/2022.
- L'imprimé de classement en date du 13/01/2022.
- Test Périodiques en date du 25/05/2022.

**Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en T6 SYN jusqu'au 13/01/2032.**

\*\*\*\*\*

### **PUYRICARD – STADE FERNAND BOUTEILLE 1 – NNI 130010501**

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 10/05/2022.

La CRTIS prend connaissance de la demande du propriétaire en date du 11/05/2022 et des documents transmis :

- Le rapport de visite effectué par M. ALCOVERRO Pierre, membre de la CRTIS en date du 11/05/2022.
- L'imprimé de classement en date du 11/05/2022.

**Au regard des éléments transmis, la Commission, la prononce le classement de l'installation sportive en T5 PN jusqu'au 11/05/2032.**

\*\*\*\*\*

### **1.3 Changements de Niveau de classement**

## **2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **ALLAUCH – STADE MOUREN– NNI 130050501**

Cette installation était classée en niveau T6 S jusqu'au 22/07/2022.

La CRTIS prend connaissance du courriel du propriétaire de la volonté ladite installation du classement car celle-ci n'est plus utilisée pour les compétitions Officielles.

**Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le retrait de classement de l'installation sportive jusqu'au 21/07/2032.**

\*\*\*\*\*

### **AURIOL – STADE EMMANUEL BOYER– NNI 130070102**

Cette installation sportive EMMANUEL BOYER était classée jusqu'au 16/08/2022 en T6 S.

La CRTIS prend connaissance du courriel du propriétaire en date du 10/11/2021 souhaitant le retrait de classement de l'installation sportive.

**Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le retrait de classement de l'installation sportive jusqu'au 10/11/2031.**

\*\*\*\*\*

### **ISTRES – STADE DES MAURETTES – NNI 130470501**

Cette installation sportive DES MAURETTES était classée jusqu'au 12/06/2018 en niveau T6 S.

La CRTIS prend connaissance du courriel du propriétaire en date du 22/07/2022, souhaitant le retrait de classement de l'installation des Maurettes.

**Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le retrait de classement de l'installation sportive, jusqu'au 22/07/2032.**

\*\*\*\*\*

## **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

### 3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

### 3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

### 3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

### 3.4 Réfection Bloc vestiaires

## 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 4.1. Classements initiaux

### 4.2. Confirmations de Niveau de classement

### 4.3. Changements de Niveau de classement

## 5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

## 6. AFFAIRES DIVERSES

## CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 1.1. Classements initiaux

#### **NOVES – STADE BOMPAS – NNI 130660201**

Cette installation n'a jamais été classée.

La CRTIS prend connaissance de la volonté de classement initial du propriétaire, en date du 01/02/2022.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 01/02/2022, et des mesures d'éclairages réalisées

- Installateur : SNEF groupe Marseille
- Date de création : 21/10/2019
- Marque des projecteurs : Omniblast 3 Schreder
- Puissance par projecteur : 1229 watts
- Nombre total de projecteurs : 12
- Implantation latérale et symétrique : 6 mâts de 14,4 mètres de hauteur de feu à 8,0 mètres de la ligne de touche.
- Type de sources lumineuses : **LED**
- Eclairage Moyen : 151 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.48
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.70

**Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le retrait de classement de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 01/02/2026.**

\*\*\*\*\*

#### **MARSEILLE – STADE SAINT-LOUP – NNI 132100401**

Cette installation sportive n'a jamais été classée.

La CRTIS prend connaissance de la demande de classement initial du propriétaire, en date du 07 juin 2021.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 07/06/2021 et des mesures d'éclairages réalisées :

- Installateur : Non renseigné
- Date de création : 05/03/2020
- Marque des projecteurs : Optivision LED PHILIPS
- Puissance par projecteur : 1580 watts
- Nombre total de projecteurs : 10
- GR : 44
- Implantation latérale et symétrique : 6 mâts de 14

- Type de sources lumineuses : **LED**
- Eclairage Moyen : 186 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.63
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.78

**Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 07/06/2025.**

\*\*\*\*\*

## 1.2. Confirmations de Niveau de classement

### **MOURIES – STADE DE L'ESPIGOULIER– NNI 130650101**

Cette installation était classée en niveau E6 jusqu'au 21/02/2022.

La CRTIS prend connaissance de la volonté du propriétaire de l'installation sportive, en date du 22 février 2022, de procéder à la confirmation de classement de l'installation.

Pris connaissance de l'imprimé de classement et des mesures d'éclairages réalisées :

- Type de sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Date de création : 23/02/2016
- Puissance par projecteur : 2000 WATTS
- Marque des projecteurs : HORO
- Nombre de projecteurs : 12
- Distance projecteur – ligne de touche 6 mètres : Hauteur de feu : 18 mètres
- Eclairage Moyen : 124 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.41
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.69

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 22/02/2024.**

\*\*\*\*\*

## 1.3 Changement de niveau de classement

### **MARSEILLE – STADE ALBERT EYNAUD MORICIELLI– NNI 132090101**

Cette installation bénéficiait d'un classement en niveau E7 jusqu'au 05.10.2022.

La CRTIS a pris connaissance de changement de classement en niveau E5 et des documents transmis :

Pris connaissance du dossier technique en date du 26.01.2022 envoyé à la CRTIS.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 06/10/2022 et des mesures d'éclairages réalisées :

- Type de sources lumineuses : **LED**
- Date de mise à disposition : 06/07/2022
- Installateur : PHILIPS
- Marque des projecteurs : Philips-Signify
- Puissance par projecteur : 1500 WATTS
- Nombre total de projecteurs : 16
- Eclairage Moyen : 258 Lux
- Rapport U1h (EhMini/EhMaxi) : 0.51
- Rapport U2h (Facteur d'Uniformité) : 0.74

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en E5 jusqu'au 06/10/2026.**

\*\*\*\*\*

## 2 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

### 2.1. Classements initiaux

### 2.2. Confirmations de Niveau de classement

### 2.3 Changement de niveau de classement

## 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## 4. AFFAIRES DIVERSES

# DISTRICT DU VAR

## CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de Niveau de classement

#### **TOULON – STADE ALBERT ESTUBLIER – NNI 831370701**

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 09/01/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire en Niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 10/01/2022.
- Imprimé de classement en date du 10/01/2022.
- Test in situ du 04/03/2022 (Mise en service 19/03/2012)

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau T5 SYN jusqu'au 10/01/2032.**

\*\*\*\*\*

#### **TOURVES – STADE ROBERT PORRO – NNI 831400101**

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 25/04/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 26/04/2022.
- Imprimé de classement en date du 26/04/2022.
- Test in situ périodiques en date du 28/02/2022.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau T5 SYN, jusqu'au 26/04/2032.**

\*\*\*\*\*

#### **LE BEAUSSET – STADE MUNICIPAL – NNI 830160101**

Cette installation sportive était classée en niveau 5 SYE jusqu'au 30/06/2021.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire suite au changement de revêtement de l'installation sportive susmentionné en date du 10 février 2022.

Le revêtement est un gazon EUROFIELD HAPPY HOUR 12 – TT45, le remplissage est du sable granulats noyaux d'olives.

- TEST IN SITU conformes ont été réalisés en date du 25 janvier 2022 par l'entreprise LABOSPORT.
- Suite à la visite des membres de la CDTIS du District du Var en date du 10 février 2022 et des documents transmis :

- Imprimé de classement en date du 10 février 2022.
- Rapport de visite en date du 10 février 2022.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau T5 SYN jusqu'au 02/08/2032.**

\*\*\*\*\*

### **TOULON – STADE SAURIN – NNI 831371801**

Cette installation était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 13.01.2022.

La CRTIS prend connaissance du courriel du propriétaire en date du 19/03/2022, souhaitant le renouvellement de l'installation du stade SAURIN.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 17/01/2022.
- Test in situ en date du 04/03/2022.
- Imprimé de classement en date du 17/01/2022.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau T5 SYN, jusqu'au 17/01/2032.**

\*\*\*\*\*

### **LE LAVANDOU – STADE MUNICIPAL – NNI 830700101**

Cette installation était classée en niveau T4 PN jusqu'au 12.01.2022.

La CRTIS prend connaissance du courriel du propriétaire en date du 13/01/2022, souhaitant le renouvellement de l'installation du stade MUNICIPAL 1.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 13/01/2022.
- Imprimé de classement en date du 13/01/2022.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T4 PN jusqu'au 13/01/2032.**

\*\*\*\*\*

### **PIERREFEU DU VAR – STADE LOULOU GAFFRE 1 – NNI 830910101**

Cette installation était classée en niveau 5 SYE jusqu'au 30.06.2021.

La CRTIS prend connaissance du courriel du propriétaire, en date du 11/01/2022 souhaitant le classement de l'installation sportive en niveau T5 SYN.

Après lecture des pièces envoyées :

- Rapport de visite en date du 26/04/2022
- Imprimé de classement
- Test In situ en date du 28 septembre 2020

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau T5 SYN jusqu'au 11/01/2032.**

\*\*\*\*\*

## **1.3 Changements de Niveau de classement**

### **NANS LES PINS – STADE BERNARD MALLET – NNI 830870101**

Cette installation était classée en niveau Travaux jusqu'au 14/06/2022.

La CRTIS prend connaissance du courriel du propriétaire, en date du 18/08/2022 souhaitant le classement de l'installation sportive en niveau T6 SYN.

Considérant qu'à la suite d'une visite sur l'installation, un membre de la CRTIS a soulevé la présence d'un caniveau dans la zone de sécurité, considéré comme une non-conformité majeure.

- Que le terrain avait été retiré du classement puis mis en niveau Travaux jusqu'à réception de ces derniers.
- Qu'un courriel accompagné de photo informe que les grilles ont été recouvertes par du gazon synthétique.
- Qu'un membre de la CRTIS est venu constater in situ les travaux,

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T6 SYN jusqu'au 14/11/2031.**

\*\*\*\*\*

## **2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **VARAGES – STADE MUNICIPAL – NNI 831450101**

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 12/07/2022.

M. SCALA, Président de la Commission Régionale des Terrains & Installations Sportives de la Ligue Méditerranée de Football atteste par la présente que l'installation sportive MUNICIPAL était classée en niveau T6 jusqu'au 30/06/2021.

La CRTIS prend connaissance de la volonté du propriétaire de l'installation sportive de retirée ladite installation du classement pour inactivité.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le retrait de classement de l'installation sportive du classement jusqu'au 13/07/2032.**

\*\*\*\*\*

### **SANARY-SUR-MER – STADE DES PICOTIERES – NNI 831230101**

Cette installation sportive DES PICOTIERES était classée en niveau T5 jusqu'au 30/06/2021.

La CRTIS prend connaissance de la volonté du propriétaire de l'installation sportive, en date du 14 décembre 2021, de retirer ladite installation du classement car celle-ci est destinée à accueillir exclusivement la pratique du Rugby.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le retrait du classement jusqu'au 21/07/2032.**

## **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

### **3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

### **3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage**

### **3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

### **3.4 Réfection Bloc vestiaires**

## **4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

### **4.1. Classements initiaux**

### **4.2. Confirmations de Niveau de classement**

### **TOULON – GYMNASSE PIN D'ALEP – NNI 831379907**

Cette installation n'a jamais été classée.

La CRTIS prend connaissance du courriel du propriétaire en date du 21/08/2022, souhaitant le classement initial de l'installation du gymnase PIN D'ALEP.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 18/08/2022.
- Imprimé de classement en date du 18/08/2022.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en Futsal 4 jusqu'au 31/08/2032.**

#### 4.3. Changements de Niveau de classement

### 5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

### 6. AFFAIRES DIVERSES

## CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 1.1. Classements initiaux

#### **SAINT ANASTASIE SUR ISOLE – STADE LES NEGADISSES – NNI 831110101**

Cette installation n'a jamais été classée.

La CRTIS prend connaissance de la demande de classement du propriétaire en date du 04/07/2022 et de l'imprimé de classement en date du 05/07/2022 et des mesures d'éclairages suivantes :

- **Type de source d'éclairage : Iodures Métalliques**
- Eclairage moyen : 85
- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.40

**Au regard des éléments transmis, la Commission décide, en application des dispositions réglementaires en vigueur, de classer l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 02/08/2024.**

\*\*\*\*\*

### 1.2. Confirmations de Niveau de classement

#### **PIERREFEU DU VAR – COMPLEXE SPORTIF LOULOU GAFFRE 1 – NNI 830910101**

Cette installation était classée en E7 jusqu'au 05/11/2017.

La CRTIS prend connaissance de la volonté du propriétaire, en date du 08 novembre 2021, de procéder à la confirmation de classement de l'installation.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 08/11/2021 et des mesures d'éclairages réalisées :

- **Type source éclairage : Iodures Métalliques**
- Eclairage Moyen : 149 Lux
- Rapport Mini/Maxi : 0.23
- Facteur d'Uniformité : 0.42

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 16/11/2023.**

\*\*\*\*\*

#### **LORGUES – STADE CLAUDE CAUVIN 1 – NNI 830720101**

Cette installation était classée en niveau E6 jusqu'au 15/03/2022.

La CRTIS prend connaissance de la volonté du propriétaire, en date du 17/08/2022, de procéder à la confirmation de classement de l'installation.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 16/03/2022 et des mesures d'éclairages réalisées :

- Type de sources lumineuses : **Iodures Métalliques**

- Eclairage Moyen : 207 Luxs
- Rapport Mini/Maxi : 0.26
- Facteur d'Uniformité : 0.49

Attendu que l'article 3.2.1 du RET&IS-Ed. 2021 impose un rapport (U1H) de 0.40 un rapport (U2H) de 0,60 pour le niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 16/03/2024.**

\*\*\*\*\*

### **BRAS – STADE LIONEL HUTEAU – NNI 830210101**

Cette installation était classée en niveau E7 jusqu'au 27/03/2022.

La CRTIS prend connaissance de la demande confirmation de classement en niveau E7.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 28/03/2022 et des mesures d'éclairagements réalisées :

- Type de sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage Moyen : 198 Lux
- Facteur d'Uniformité : 0.47

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en E7 jusqu'au 28/03/2024.**

\*\*\*\*\*

### **1.3 Changement de niveau de classement**

#### **BRIGNOLES – STADE RAOUL DELPON – NNI 830230101**

Cette installation était classée en niveau E5 jusqu'au 31/03/2010.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire en date du 17/08/2022.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 31/01/2022 et des mesures d'éclairagements réalisées :

- Type de sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage Moyen : 130 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.23
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.44

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en E7 jusqu'au 11/02/2024.**

\*\*\*\*\*

#### **FLAYOSC – STADE MICHELAGE – NNI 830580101**

Cette installation était classée en niveau E6 jusqu'au 26/01/2020.

La CRTIS prend connaissance de la demande de changement de niveau du propriétaire, du 19/08/2022, en niveau T4 SYN.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 08/12/2021 et des mesures d'éclairagements réalisées :

- Type de sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage Moyen : 127 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.21
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.40

Attendu que l'article 3.2.1 du RET&IS-Ed. 2021 impose un rapport (U1H) de 0.40 un rapport (U2H) de 0,60 pour le niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 08/12/2023.**

## **2 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL**

**2.1. Classements initiaux**

**2.2. Confirmations de Niveau de classement**

**2.3 Changement de niveau de classement**

**3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

**4. AFFAIRES DIVERSES**

\*\*\*\*\*

**Président**  
**PATRICK SCALA**

**Secrétaire**  
**PIERRE ALCOVERRO**